

## CHSCT-M du 25 septembre 2018

### « LES POINTS NOIRS » SERONT-ILS ENFIN ÉRADIQUÉS ?

Ce CHSCT-M était présidé par Mr Brice CANTIN, nouveau DRH de Bercy.

Avant d'aborder l'ordre du jour, **FO Finances** a lu une déclaration liminaire (voir lettre du CHSCT N°07-2018). Les points suivants étaient à l'ordre du jour :

☛ Rapports annuels 2017 d'activité des acteurs de prévention :

- de la Médecine de Prévention ;
- de l'Inspection Santé Sécurité au Travail ;
- du pôle Ergonomie.

☛ Questions diverses.

#### RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA MEDECINE DE PREVENTION

Les agressions (verbales et physiques, en particulier dans les services d'accueil du public), les risques psychosociaux (RPS), la souffrance au travail, l'épuisement, les « burn out » dont les agents sont victimes, sont, depuis 2012, malheureusement en progression et les Médecins de Prévention sont toujours aussi nombreux à en témoigner. Ils évoquent, une fois de plus, le lien entre cette souffrance et les restructurations, les objectifs de « rentabilité », les réductions d'effectifs, de moyens et l'organisation du travail.

Cette analyse corrobore les exemples fréquemment cités par **FO Finances** à ses interlocuteurs ministériels.

Souffrance au travail Evolution 2012/2017	2012	2017	Evolution Taux
Situations de souffrance exprimées par les agents	2940	3276	+11,43%
Situations de violence physique ou verbale au travail	349	527	+51%
Situations d'épuisement professionnel	158	176	+11,39%
Nombre total de suicides et taux de suicide sur 100 000	26 (17,08%)	27 (19,20%)	+3,85%

Source : rapport annuel d'activité 2017 Médecine de Prévention.

Le nombre de suicides (27 en 2017 et 5 tentatives sur le lieu de travail) est l'illustration la plus dramatique de cette situation !

### **Propositions d'aménagements de postes :**

Comme dans le précédent rapport annuel, moins de 50 % du nombre total de propositions d'aménagements de postes de travail ou de conditions d'exercice des fonctions qui émanent des Médecins de Prévention, sont acceptés et mis en œuvre : 3607 sur 7655.

Les refus de mise en œuvre des préconisations des Médecins de Prévention doivent être motivés par l'Administration et communiqués aux CHSCT, ce qui est le cas d'à peine 30 d'entre eux.

**Les visites de reprise et de pré-reprises** des agents qui reprennent leur travail après un congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD) sont encore trop peu nombreuses. La raison essentielle est l'important « turn over » des personnels au sein des services RH.

Afin d'améliorer le dispositif, il est nécessaire, pour **FO Finances**, de poursuivre la formation des services RH à la médecine statutaire (gestion des CLM, des CLD, comité médicaux, commission de réforme...). Cette formation permettrait d'améliorer l'utilisation de la fiche de liaison entre les services RH et les Médecins, celle-ci étant encore peu ou mal utilisée.

**Des recrutements de Médecins de Prévention sont nécessaires.** Sans nier le contexte de réelle pénurie, **FO Finances** continue à revendiquer le recrutement de Médecins de Prévention : aucun département ne doit en être dépourvu.

C'est pourquoi, les Ministères Economiques et Financiers doivent être attractifs concernant leur rémunération et leurs conditions de travail (cabinets médicaux dotés d'un véritable secrétariat médical, d'outils informatiques et des matériels médicaux nécessaires).

**FO Finances** a rappelé son attachement au réseau ministériel des Médecins de Prévention qu'il faut maintenir et renforcer. D'autant que la situation est toujours inquiétante : 16 départements n'ont pas de Médecin de Prévention, 13 départements en sont insuffisamment pourvus.

**Une aide administrative est nécessaire.** Les 116 Médecins de Prévention consacrent une part importante de leur temps médical à des tâches administratives au détriment de leurs missions premières : et il n'y a en tout et pour tout qu'une seule

secrétaire médicale (qui se trouve dans le Nord) ! Un « petit plus » : une secrétaire médicale devrait renforcer la Médecine de Prévention en Loire Atlantique (44) !

**FO Finances** a, une fois de plus, interpellé le Ministère sur le sujet : celui-ci en est encore à l'étude d'un secrétariat à distance destiné à alléger les tâches de gestion des plannings et des prises de RDV.

**FO Finances** rappelle que c'est par leurs actions et leur ténacité que les élues FO à la CCP des Médecins de Prévention ont obtenu : l'amélioration de leur grille de rémunération ; le recrutement direct en CDI (et non plus en deux CDD successifs de trois ans) ; le recrutement sur la base de leur ancien salaire lorsque la rémunération proposée par le Ministère est inférieure ; une prime pour les Médecins exerçant dans deux départements et pour ceux qui exercent dans un département voisin dépourvu de Médecin ainsi que pour les tuteurs des Médecins collaborateurs.

**FO Finances** rappelle son opposition à toute tentative de remise en cause du réseau ministériel et tout particulièrement à l'organisation interministérielle des Médecins de Prévention sous l'égide des Préfets.

**Les 4 ARMP annoncés en juillet 2017 se font attendre.** Le Ministère a proposé de renforcer le nombre d'Assistants Régionaux à la Médecine de Prévention (ARMP) qui passerait de 9 à 13 soit un ARMP par MPCR (Médecin Coordonnateur Régional). Pour **FO Finances** cette mesure d'aide et de soutien sera la bienvenue. **FO Finances** est intervenue sur le sujet car à ce jour aucun d'entre eux n'a été recruté. En réponse il a été précisé que les 4 ARMP seraient opérationnels à partir du 1er novembre prochain.

**Le renforcement du réseau des infirmières se poursuit :** il ne comptait plus que 26 infirmières en 2016; seuls 15 départements sur les 101 en disposaient ! **FO Finances** est intervenue à maintes reprises pour dénoncer le non remplacement systématique des départs en retraite.

Renversement de tendance : le Ministère a remplacé 3 infirmières dès le 1er septembre 2017 à Pantin, en Ile et Vilaine et en Haute Garonne. 4 infirmières supplémentaires vont renforcer ce réseau en 2018 (dans l'Hérault; le Loiret ; le Nord et le Val-de-Marne). Un bon soutien pour les Méde-

cins de Prévention et une bonne nouvelle pour les agents !

Après modification du Décret 82-453 quant aux entretiens infirmiers, leur doctrine d'emploi sera revue afin que soient prises en compte les délégations d'activité des Médecins de Prévention aux infirmières. Celles-ci feront l'objet de protocoles avec les Médecins de Prévention Coordinateurs Régionaux. Enfin, les infirmières seront intégrées aux travaux relatifs au futur DMST (dossier médical en santé au travail).

## RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'INSPECTION SANTE SECURITE AU TRAVAIL

**Organisation des ISST en 9 pôles de compétences** : 22 Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) dont une coordonnatrice nationale sont en charge en moyenne de 6 départements. Afin de pouvoir répondre aux questions de plus en plus techniques, l'Inspection s'est progressivement structurée en pôle de compétences sur : l'amiante; l'électricité ; les ascenseurs ; le handicap ; les champs électromagnétiques ; l'incendie/ les risques chimiques ; le plomb/EPI ; MIOGA/outils ISST ; les impacts des réorganisations sur les conditions de travail.

Leur charge de travail en augmentation constante notamment par leurs interventions dans le cadre de conventions au bénéfice d'autres organismes ou administrations, nécessite un renforcement de leur réseau (Chambres Régionales des Comptes ; Cour des Comptes ; Instituts Mines Télécom ; Instituts Régionaux d'Administration ; DIRECCTE ; Agence de Sûreté Nucléaire ; Agence Nationale des Fréquences ; services du Premier Ministre ; Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information).

**FO Finances a dénoncé les « points noirs » récurrents** répertoriés par les ISST lors de la visite des locaux dans le cadre de leur rôle de contrôle:

**FO Finances a dénoncé les effets néfastes de la réduction des budgets de fonctionnement** qui ont pour conséquence de différer des actions pourtant indispensables telles que risques électrique et incendie, chauffage, hygiène des locaux et des sanitaires.

Le rapport met clairement le doigt sur les ab-

sences de mise en conformité après vérification: le manque de moyens financiers a conduit des Directions à renoncer à se conformer à la législation en matière de sécurité ascenseurs et de sécurité électrique ! Les ISST reconnaissent eux-mêmes qu'ils interviennent « *dans un contexte de réformes constant sur fond de cadre budgétaire tendu* ».

Le rapport démontre qu'**en l'absence de plan de prévention**, il n'est pas toujours possible pour les ISST d'avoir connaissance d'une coactivité sur les lieux de travail (intervention d'entreprises extérieures).

Pour **FO Finances** et conformément à la réglementation il faut encore mieux associer les Médecins de Prévention et les ISST en amont des restructurations, même si le rapport indique une amélioration et l'association bienvenue des ergonomes.

Le rapport des ISST met le doigt sur des **dysfonctionnements liés aux registres réglementaires**. **FO Finances** a demandé à ce que l'utilisation du « *registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent* » pour l'exercice du droit de retrait, soit mieux connue des agents ; que le « *registre de sécurité* » (ou registre unique) qui est le véritable carnet de santé du site soit complété et mis à jour et que le « *registre spécial de consignation des alertes en matière de santé publique et d'environnement* » qui est lié au droit d'alerte des représentants du personnel aux CHSCT (loi 2013-313 du 16 avril 2013) soit également mieux connu des agents et des membres des CHSCT, il en est de même du « *registre public d'accessibilité* » qui doit être mis à disposition depuis le 1er octobre 2017 dans les ERP (établissements recevant du public).

Les ISST alertent sur le **contrôle de la sécurité incendie** : le nombre et la qualité des exercices d'évacuation est en constante diminution.

### Des risques sont en forte augmentation :

- **Les chutes** d'objets suite à du stockage en hauteur mal sécurisé ainsi que les chutes de plain-pied qui sont en hausse de 55%
- **le risque amiante** : production et mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (DTA) et des fiches récapitulatives, les repérages amiante avant travaux (RAT), souvent négligés ainsi que la pose de signalétique amiante dans un contexte de fusion de services et de regroupements sou-

vent effectués dans des locaux dont le permis de construire a été déposé avant le 1er juillet 1997.

**Contrat de maintenance national des ascenseurs: des défaillances inquiétantes.** Un accident en 2017 sur un site DDFIP a mis en évidence les défauts et l'insuffisance du contrat de maintenance passé avec la société Schindler qui a remporté le marché national. Les ISST ont alerté « *sur le constat d'anomalies graves qui peuvent mettre en cause la sécurité des ascenseurs du fait d'une maintenance insuffisante ou défaillante* ». Celle-ci doit faire l'objet d'un contrôle quinquennal et d'une vérification périodique annuelle.

Les ISST dénoncent le «*délai d'intervention pour réparation anormalement long*», le « *carnet d'entretien est mal ou peu complété*», « *pas forcément accessible aux gestionnaires de site qui ne connaissent pas toujours la date de passage de l'agent de maintenance* ».

L'expertise réalisée par le bureau Véritas, suite à l'accident, a constaté « *les manquements graves à l'encontre de la société Schindler* », « *le manque de maintenance préventive et d'attention* », « *sur la période 2011-2016, aucune vérification annuelle et générale des ascenseurs n'a été réalisée* » La direction locale a du déployer en urgence, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de contrôle continu de maintenance de ses installations.

**FO Finances** a interpellé le Ministère sur cette situation alarmante et inadmissible pour la sécurité des agents avec pour seule réponse : « *les Directions Générales seront consultées !!* ». Un peu léger !!

**Un problème récurrent : l'absence ou l'insuffisance du nettoyage des locaux de travail et des sanitaires.** Les ISST recensent encore de «*nombreuses observations et récriminations* ». La qualité de la prestation de ménage est globalement jugée très insuffisante sur de très nombreux sites dans un contexte où le

nombre d'heures dédiés au nettoyage des locaux de travail est en constante diminution.

De nombreuses observations sur le ménage se multiplient sur les DUERP et sur les registres santé et sécurité au travail. Cette dégradation a suscité, une fois de plus les protestations de **FO Finances** et des autres Fédérations qui ont dénoncé cette situation inadmissible qui remet en question la qualité de vie au travail des agents, de même que la façon dont certaines sociétés de nettoyage traitent leur personnel depuis la mise en place d'un marché national par le SAE et les restrictions budgétaires.

## Maintenance des ascenseurs : des anomalies graves !

Notre demande d'un groupe de travail pour mettre à plat et résoudre ce problème est restée sans réponse. Le Secrétariat Général a simplement pris l'engagement d'envoyer un courrier afin d'attirer l'attention des chefs de service sur ce problème.

### Nouveautés du rapport :

- **5 exemples d'avis techniques en annexe** valorisent le travail de conseil des ISST qui tient une place prépondérante. Ces avis techniques concernent les conditions de travail de douaniers dans un aéroport ; un projet de réimplantation d'un Centre de Service Partagé au sein d'une DD-FIP ; l'installation d'un centre de contact ; l'ambiance physique de travail des espaces de travail des agents d'une DR de l'INSEE ; la fusion SIP/SIE d'une DRFIP.

## Dégradation continue du nettoyage des locaux et des sanitaires !

- **Un focus sur les champs électromagnétiques.** Ce sujet est de plus en plus abordé en CHSCT, notamment en présence d'antennes relais ou de bornes wifi installées dans les sites d'où la création d'un pôle ISST spécifique à Rennes chargé de la veille juridique et technique ainsi que de la sensibilisation des autres ISST au sujet. A noter que le risque potentiel concerne surtout les personnes porteuses d'implants actifs.

## RAPPORT ANNUEL 2017 DU POLE ERGONOMIE

Volet majeur de l'intervention du pôle Ergonomie : l'aménagement des espaces de travail liés à des projets de réorganisations ou de déménagements qui sont nombreux et complexes. En revanche, les projets de dématérialisation ou de développement informatique restent encore peu nombreux. En 2017, le pôle ergonomie a traité 41 saisines sur 19 départements. Un départ a été remplacé en septembre 2017 : ainsi, le pôle ministériel comprend toujours quatre ergonomes.

Une vraie difficulté pour les ergonomes : les délais des projets sont de plus en plus brefs dans un contexte de réorganisations régulières et souvent d'ampleur ! Pour **FO Finances** les ergonomes ont un rôle important de conseil qui doit intervenir le plus tôt possible, en amont des projets. Élément nécessaire pour qu'ils puissent disposer de marge de manœuvre suffisantes leur permettant d'intégrer dans leurs études l'amélioration des conditions de travail des agents.

Éléments positifs pour **FO Finances** : l'amélioration effective du travail commun du pôle Ergonomie avec les Médecins de Prévention et les ISST, pour le maintien ou le retour dans l'emploi des personnes en situation de handicap de même que l'association du pôle Ergonomie aux travaux concernant le logiciel Infocentre ainsi que le dossier médical informatisé.

En seconde partie du rapport, un document de capitalisation que **FO Finances** a bien apprécié et qui sera utile aux CHSCT : *«l'aménagement des espaces de travail»* sous forme de 8 fiches.

Pour **FO Finances**, il faut que les Directions mettent en œuvre concrètement, sur le terrain, les préconisations des ergonomes : là est l'essentiel dans l'intérêt des agents !

## QUESTIONS DIVERSES

**Etude équipements des douaniers** : Lors du CHSCT-M du 11 juillet 2017, les Fédérations Solidaires, CGT, FO et CFDT ont demandé la réalisation d'une étude ergonomique concernant l'introduction de nouveaux matériels de sécurité et de contrôle pour les unités de la branche Surveillance de la Douane. Cette demande a été réitérée par courrier du 15 mai 2018. Cette étude sera réalisée

en interne par le pôle ergonomie. Elle débutera «au cours du second semestre 2018». Une instance de suivi spécifique sera mise en œuvre. Elle regroupera notamment des représentants de la DGDDI, des agents et encadrants des sites concernés, des représentants du personnel ainsi que des acteurs de prévention (Médecin de Prévention, ISST).

**Expertises agréées** : Les refus de la part des Directions s'accumulent d'année en année : 11 demandes en 2017 et aucune acceptation ! A de rares exceptions près, cet outil n'a pratiquement jamais été mis en œuvre. Nous sommes dans une véritable impasse. Une raison majeure : ce dispositif contenu dans le Code du Travail n'a pas été entièrement transposé au niveau de la Fonction Publique.

**Devenir des CHSCT** : Une information du Ministère sur le devenir des CHSCT et la mise en œuvre de la fusion des CT et des CHSCT sera adressée aux Directions et aux CHSCT.

**Réorganisation du bureau SRH3B** : Peu de précision de la part du SG si ce n'est que « le sujet chemine ». Il sera clarifié au niveau des instances de l'Administration Centrale, notamment en GT du CTAC. Le SG saura-t-il appliquer aux agents concernés le « guide prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets » ? afin que les « cordonniers ne soient pas les plus mal chaussés »...

**Amiante/Tripode** : la demande de l'ensemble des Fédérations concernant le classement du Tripode de Nantes en site amianté, reste toujours sans réponse. Après ce CHSCT-M les Fédérations ont adressé un courrier au Premier Ministre.

**Comme chaque année, ce CHSCT-M a donné lieu à la présentation des différents rapports annuels d'activité des acteurs de prévention. Les années passent et une désagréable impression de déjà «vu» imprègne ces rapports ainsi que les débats sans que les agents ne constatent une amélioration de leurs conditions de travail, bien au contraire !**

**FO Finances a pris acte des quelques annonces de renforcement du réseau des acteurs de prévention (Médecins de Prévention; infirmières; ARMP)... en espérant que les mesures budgétaires à venir ne viennent stopper ces éléments positifs !!**

La technicité de ce CHSCT-M a démontré toute la pertinence de son maintien comme instance indispensable pour débattre de la sécurité, des conditions de travail et de la santé au travail. Le projet en cours au niveau de la Fonction Publique, d'une fusion Comités Techniques/CHSCT, serait un recul social inadmissible.

En votant **FO** du 29 novembre au 6 décembre, les agents auront l'occasion de réaffirmer leur attachement aux deux instances.

**POUR DÉFENDRE MES DROITS**

**LE DÉCLIC**



**FÉDÉRATION  
DES FINANCES**

